

COMMUNE DE HERBITZHEIM
Département du Bas-Rhin
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 décembre 2023 à 20h00

Sous la présidence de M. Michel KUFFLER, Maire
Nombre de membres en exercice : 19

Membres présents : 16

Mmes ORDITZ et SEBAA Adjointes,
MM. PADRIXE et M. PEISSEL-SARAGOZA Adjoints,
Mmes FALK, HERTER, KOEPPPEL, LOCATELLI, MULLER, SCHMITT
MM. BUHA, GILGER, ROGER, RUFF, WITTMAN

Absence excusée avec procuration : 3

Mme KRAU pour M. RUFF
Mme STEINER pour Mme KOEPPPEL
M. HUMBERT pour M. WITTMAN

Secrétaire de séance : Mme ORDITZ

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu précédent.
2. Avis sur la composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols (délibération n° 2023-74)
3. Contrat d'assurance statutaire 2024-2027 (délibération n°2023-75)
4. Chasse communale : appel d'offres lot n°1 et lot n°4 (délibération n° 2023-76)
5. Avis sur deux opérations immobilières de la Fabrique Protestante de Harskirchen (délibération n° 2023-77)
6. Participation aux frais pour la sortie de deux classes de l'école primaire à la Bresse (délibération n° 2023-78)
7. Revalorisation des loyers commerciaux (délibération n° 2023-79)
8. Revalorisation des loyers sociaux (délibération n° 2023-80)
9. Revalorisation des redevances (délibération n° 2023-81)
10. Revalorisation des fermages de la commune (délibération n° 2023-82)
11. Avenant au bail de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (délibération n° 2023-83)
12. Prix du bois de chauffage (délibération n° 2023-84)
13. Cotisation à l'association ASAPA (maison de retraite Diemeringen) (délibération n° 2023-85)
14. Désignation du signataire pour le projet photovoltaïque sur le toit de la MAM (délibération n° 2023-86)
15. Commande de bois de chauffage amicale des sapeurs-pompiers de Oermingen-Herbitzheim (délibération n° 2023-87)
16. Nomination d'un conseiller pour signature des actes (délibération n° 2023-88)
17. Vente de parcelles au lotissement Woog (délibération n° 2023-89)
18. Travaux réalisés 59 Rue de Kalhausen (délibération n° 2023-90)
19. Travaux réalisés 2 Rue du Port (délibération n° 2023-91)
20. Travaux réalisés 15 Rue de la Gare (délibération n° 2023-92)
21. Tarifs de location des salles (gaz + électricité) (délibération n° 2023-93)
22. Remboursement de 95€ pour l'école élémentaire (délibération n° 2023-94)
23. Maintenance des défibrillateurs de la commune (délibération n° 2023-95)
24. Zone d'accélération des énergies renouvelables (délibération n° 2023-96)
25. Bons d'achat pour les enfants des employés communaux (délibération n° 2023-97)
26. Convention avec la CASC pour les digues de Salzbronn (délibération n° 2023-98)
27. Mise en place d'un accès par badge et pose d'un gazon synthétique aux abords des padels (délibération n° 2023-99)
28. MAM : Marché gros œuvre (Irion BTP) travaux en moins (délibération n° 2023-100)
29. Délibération pour le poste d'un adjoint (délibération n° 2023-101)
30. Infos diverses

1. Approbation du compte-rendu précédent

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont une remarque à formuler au regard de la lecture du compte-rendu. Aucune remarque n'ayant été faite, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Avis sur la composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols (délibération n° 2023-74)

Ce point est reporté.

3. Contrat d'Assurance Statutaire 2024-2027 (délibération n°2023-75)

M. Padrix, Adjoint, présente comme suit le nouveau contrat d'Assurance Statutaire pour 2024-2027 conclu avec RELYENS et GMF tel qu'il a été présenté par le Centre de Gestion du Bas-Rhin :

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin propose aux collectivités et établissements publics du département un contrat groupe en matière d'Assurance Statutaire, pour les protéger contre les risques financiers liés aux incapacités temporaires, invalidité ou décès de leurs agents.

Le processus de consultation du marché d'Assurance Statutaire est arrivé à son terme. Le nouveau contrat d'Assurance Statutaire prendra effet le 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 4 années.

À l'issue de la mise en concurrence opérée dans le cadre des marchés publics, le Centre de Gestion du Bas-Rhin a retenu l'offre du groupement : **RELYENS, courtier gestionnaire et GMF, compagnie d'assurances.**

Ce contrat propose aux collectivités comprenant jusqu'à 29 agents CNRACL une couverture de tous les risques statutaires, avec une franchise de 20 jours pour chaque risque, au taux de 4,63% de la masse salariale assurée.

Pour les collectivités qui souhaitent adhérer au contrat groupe à partir du 1^{er} janvier 2024, il appartient de prendre la délibération d'adhésion ci-dessous avant le 31 décembre 2023.

Le processus d'adhésion se fera par voie dématérialisée.

ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE 2024-2027 DU CENTRE DE GESTION DU BAS-RHIN « PETIT MARCHE »

ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU CDG67

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26, non encore codifié ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le contrat d'assurance des risques statutaire mis en place par le Centre de Gestion du Bas-Rhin au 1^{er} janvier 2024, en application de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Considérant que :

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin a mis en place un contrat d'assurance des risques statutaire, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027, à destination des collectivités et établissements du département.

Le Conseil Municipal de HERBITZHEIM, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer à la proposition du Centre de Gestion du Bas-Rhin de contrat d'assurance des risques statutaire, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Assureur : GMF VIE ;**
- **Courtier : RELYENS SPS ;**
- **Durée du contrat : 4 ans avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2024 ;**
- **Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois ;**
- **Contrat en capitalisation ;**
- **Respect du statut dans son intégralité (notamment prise en compte du remboursement des frais médicaux aux frais réels, pas d'exclusion de risques) à l'exception du décès pour lequel seuls les éléments intégrés à l'assiette de cotisation seront indemnisés ;**
- **Base de remboursement couvrant les obligations statutaires de l'employeur à l'égard de ses agents à l'exception du décès pour lequel seuls les éléments intégrés à l'assiette de cotisation seront pris en charge**

DECIDE de s'assurer pour les garanties :

CNRACL

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) affiliés à la CNRACL :

- **Risques garantis : Décès, Congé pour invalidité temporaire imputable au service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité (y compris les congés pathologiques, adoption, paternité et accueil de l'enfant), Temps partiel thérapeutique, Disponibilité d'office, Invalidité temporaire, Infirmité de guerre et maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations ;**
- **Conditions : 4,63% de la masse salariale assurée avec une franchise de 20 jours fixe par arrêt sur l'ensemble des indemnités journalières des garanties Congé pour invalidité temporaire imputable au service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité.**

APPROUVE que chaque collectivité ou chaque établissement public adhérent au contrat groupe d'assurance statutaire proposé par le Centre de Gestion sera redevable au Centre de Gestion d'une contribution « assurance statutaire » fixée comme suit et selon les modalités suivantes :

- **Taux : 3%**
- **Assiette : le montant des cotisations acquittées par la collectivité ou l'établissement public auprès de l'assureur dans le cadre du marché.**
- **Modalités : le recouvrement sera émis sur l'année n+1 sur la base des cotisations acquittées par les collectivités sur l'année (n).**

AUTORISE le Maire à signer la convention et les documents s'y rapportant.

4. Chasse communale : appel d'offres lot n°1 et lot n°4 (délibération n°2023-76)

M. Padrix, Adjoint, présente au conseil municipal les résultats de l'appel d'offres pour la chasse communale et propose de délibérer comme suit :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033,

Vu l'avis favorable de la commission consultative communale de chasse en date du 20 octobre 2023,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide pour les lots loués suite à l'appel d'offres, de fixer le prix de la location annuelle comme suit :

- Lot n°1 (208 hectares dont 169 hectares de forêt) : 3.600,00€, section chasse de l'association *INNOVENE*
- Lot n°4 (401 hectares dont 180 hectares de forêt) : 2.500,00€, Marc Limon

Autorise M. le maire à signer les contrats de location au 1^{er} février 2024.

Décide d'accorder aux locataires de la chasse, s'ils le demandent, le paiement du loyer annuel en deux versements égaux, le premier au plus tard pour le 1^{er} avril, le deuxième au plus tard pour le 1^{er} septembre de chaque année comme stipulé dans l'article 11 du titre V du cahier des charges type.

Les titres de recette seront établis comme suit :

- Lot n°1 : deux versements de 1.800,00€
- Lot n°4 : deux versements de 1.250,00€
-

5. Avis sur deux opérations immobilières de la Fabrique Protestante de Harskirchen (délibération n° 2023-77)

M. le Maire informe le conseil municipal que la fabrique protestante de Harskirchen envisage deux opérations immobilières :

- Echange de terrain avec la SCI SULZE Immobilier
- Vente d'une parcelle de terrain au GAEC du Vieux Moulin

La fabrique protestante désigne en fait des paroisses protestantes propriétaires en indivision. Ces paroisses propriétaire indivises se sont prononcée favorablement sur ces deux opérations.

Il s'agit des paroisses de Altwiller, Berg, Bust, Butten, Domfessel, Drulingen, Harskirchen, Hirschland, Diemeringen, Herbitzheim, Weyer et Wolfkirchen.

Compte tenu des dispositions du droit local des cultes d'Alsace Moselle, ces opérations doivent recueillir l'accord de la Préfecture du Bas-Rhin et pour l'instruction de ces demandes, la Préfecture nous demande de verser au dossier l'avis des conseils municipaux des paroisses concernées.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour ces 2 opérations immobilières.

6. Participation aux frais pour la sortie de deux classes de l'école primaire à la Bresse
(délibération n° 2023-78)

M. le Maire informe le conseil municipal que l'école primaire organise un voyage à la Bresse avec 46 élèves des classes de CE1-CE2 et CM2 du 25 au 28 mars 2024 et propose que la commune participe aux frais pour cette sortie à hauteur de 20€ par enfant et par jour soit un total de 3.680€.

Le conseil municipal approuve cette participation à la majorité et 4 abstentions : MM. Buha et Peissel-Saragoza et Mmes Herter et Locatelli.

7. Revalorisation des loyers commerciaux (délibération n° 2023-79)

M. Padrixe, Adjoint, invite les conseillers à délibérer sur la revalorisation des loyers à effet du 1er janvier 2024.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter le loyer des baux commerciaux et vote à l'unanimité les tarifs suivants :

Adresses	Locataires	Loyer 2023	Loyer 2024 (1)	Charges	Total
19 rue de Kalhausen	ENGEL Olivier	758,83 €	808,23 €	0,00€	808,23 €
19 rue de Kalhausen	SCM KINEPPO-67	490,94 €	522,90 €	0,00€	522,90 €
Rue de la gare	Dubois Christian AMCD	391,52 €	417,01 €	50,00€	467,01 €
B4 Tilleuls	KERNER Gérard	454,52 €	484,11€	0,00€	484,11€

(1) ILAT T1 2023

+5,1%

+6,51%

8. Revalorisation des loyers sociaux (délibération n° 2023-80)

M. Padrixe, Adjoint, invite les conseillers à délibérer sur la revalorisation des loyers à effet du 1er janvier 2024.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter le loyer des baux sociaux et vote à l'unanimité les tarifs suivants :

Résidence "Les Tilleuls"

Nom Prénom	N°	Logement	Surface	Loyer 2023	Loyer 2024 (1)	Charges(2)	Loyer Equipements	TOTAL
AMICHOT Hedwige	A1	PLAI	67,93 m ²	367,23 €	380,06 €	36,00 €	15,00 €	431,06€
SAARBACH Laurence	A2	PLUS	55,23 m ²	345,05 €	357,11 €	36,00 €	15,00 €	408,11€
SCHMITT Jean-Marie	A3	PLUS	57,35 m ²	358,28 €	370,80 €	18,50 €	15,00 €	404,30€

SCHMITT Huguette									
MULLER Lothaire	A4	PLUS	60 m ²	370,77 €	383,73 €	18,50 €	15,00 €	417,23€	
BECKER Alain	B1	PLUS	59,19 m ²	369,79 €	382,71 €	18,50 €	15,00 €	416,21€	
BACH Hildegarde	B2	PLAI	61,59 m ²	332,95 €	344,58 €	18,50 €	15,00 €	378,08€	
HOLZER René	B3	PLAI	60,97 m ²	329,60 €	341,12 €	36,00 €	15,00 €	392,12€	
HANTZO Gilbert	B5	PLUS	64,76 m ²	404,58 €	418,72 €	36,00 €	15,00 €	469,72€	
WEBER Marie-Claire	B6	PLUS	66,21 m ²	404,73 €	418,87 €	36,00 €	15,00 €	469,87€	
HUSSER Monique	B7	PLUS	63,15 m ²	394,52 €	408,31 €	51,00 €		459,31€	
GROSSMANN Yvette	B8	PLAI	68,15 m ²	368,42 €	381,29 €	18,50 €	15,00 €	414,79€	
KATZER MARINE	B9	PLAI	90,51 m ²	475,04 €	491,64 €	36,00 €	22,00 €	549,64€	
HUMBERT Jean-Louis	B10	PLUS	66,08 m ²	412,82 €	427,25 €	51,00 €		478,25€	
SILBERREISS Jacques	C1 (3)	PLAI	63 m ²	356,08 €	368,52 €	22,00 €	15,00 €	405,52€	
MAILLARD Marguerite	C2	PLUS	61,16 m ²	382,09 €	395,44 €	37,00 €		432,44€	

(1) IRL T1 2023 = 3,49%

(2) 36 - 17,50 = 18,50 € : déduction du câblage pour les abonnés TRIPLE PLAY

(3) + Petit local sur la gauche

Résidence "Les Cygnes"

Nom Prénom	N°	Logement	Surface	Ancien loyer	Loyer(1)	Charges	Loyer Equipements	Garage	Total
BECKER Patricia	1	PLAI	90,04 m ²	453,30 €	469,14 €	36,00 €	20,00€	40,00 €	565,14 €
LYAZID Mohamed ZORN Zita	2	PLAI	90,04 m ²	460,24 €	476,32 €	36,00 €	20,00€	40,00 €	572,32 €

JUPPONT Daniel	3	PLAI	90,04 m ²	464,00 €	480,21 €	36,00 €	20,00€	40,00 €	556,21 €
BIER Astride	4	PLAI	90,04 m ²	460,24 €	476,32 €	56,00 €	(2)	40,00 €	572,32 €
FLORSCH Sandra	5	PLAI	86,76 m ²	443,46 €	458,96 €	36,00 €	20,00€	40,00 €	554,96 €
VENNER Catherine	6	PLAI	86,76 m ²	444,00 €	459,51 €	36,00 €	20,00€	40,00 €	555,51 €

(1) IRL T1 2023 = 3,49%

(2) Anciens locataires : Loyers équipements inclus dans les charges

Logements " rue des Mésanges"

Nom Prénom	N°	Logement	Surface	Loyer 2023	Loyer 2024 (1)	Loyer Equipements	Garage	Total
THOMAS Sabrina	61	PLAI	159,81 m ²	633,50 €	655,64 €	35,00 €	45,00€	735,64 €
MOLL Valérie	63	PLAI	158,1 m ²	643,18 €	665,66 €	35,00 €	45,00€	745,66 €
ROESCH Lénaïc GOETZ Laetitia	65	PLUS	177,63 m ²	707,97 €	732,71 €	35,00 €	45,00€	812,71 €

(1) IRL T1 2023 = 3,49%

Logements "Schlossplatz"

Nom Prénom	N°	Loyer 2023	Loyer 2024 (1)	Charges	Total
ROMBOURG Tania	Haut	568,76 €	588,63 €	50,00 €	638,63 €
HOCH Liliane	Bas	609,76 €	631,07 €	50,00 €	681,07 €

(1) IRL T1 2023 = 3,49%

Complexe "Foot"

Nom Prénom	Loyer 2023	Loyer 2024 (1)
GRASS Philip	512,40 €	530,28 €

(1) IRL T1 2023 = 3,49%

9. Revalorisation des redevances (délibération n° 2023-81)

M. le Maire propose de ne pas augmenter les redevances suivantes :

Vente au déballage

Tarif : 30,00 € / passage

Occupation du domaine public

Tarif : 10€ annuel

Redevances d'assainissement

- pour raccordement au réseau pluvial : 450€
- participation pour l'assainissement collectif : 1760€
- raccordement pour logement supplémentaire 880€
- sur consommation d'eau : 0,80€

Droits d'occupation de morgue

- personnes de la commune : 16 €
- personnes extérieures : 40 €

Concessions de cimetières

	<u>15 ans</u>	<u>30 ans</u>
- tombe simple	39 €	70 €
- tombe double	78 €	140 €
- columbarium (4 urnes)	600 €	1 200 €
- caveau sans le monument	350 €	600 €
- caveau avec le monument	1 300 €	1 600 €

Location d'un garage : 40€ mensuel

Ventes de parcelles communales attenantes au terrain bâti :

- en zone non inondable : 1.600 €/are
- en zone inondable : 1.400 €/are

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le maintien des redevances.

10. Revalorisation des fermages de la commune (délibération n° 2023-82)

M. le Maire informe le conseil municipal que le prix du fermage des terres agricoles subit une hausse de 5,63% soit un prix de 105,63€ l'hectare par an.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce montant.

11. Avenant au bail de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (délibération n° 2023-83)

M. le Maire informe le conseil municipal que les professionnels de santé de la MSP ont modifié l'avenant au bail souscrit avec la commune comme suit :

« La cellule privative ainsi sous-louée ne sera plus considérée comme vacante et fera l'objet d'un loyer payé du PRENEUR au BAILLEUR dans les conditions prévues au bail du 18 septembre 2020. »

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification.

12. Prix du bois de chauffage (délibération n° 2023-84)

M. Padrix, Adjoint annonce au conseil municipal le prix du bois de chauffage.

- BIL de hêtre : 60€ HT le m3
- BIL de chêne : 60€ HT le m3
- le stère : 60€ HT

Le conseil municipal approuve ces tarifs à l'unanimité.

13. Cotisation à l'association ASAPA (maison de retraite Diemeringen) (délibération n° 2023-85)

M. Padrix, Adjoint, propose au conseil municipal que la commune verse une cotisation de 50€ pour l'association ASAPA.

Le conseil municipal approuve ce montant à l'unanimité.

14. Désignation du signataire pour le projet photovoltaïque sur le toit de la MAM (délibération n° 2023-86)

M. le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Gilbert Roger se propose pour être le signataire pour le projet photovoltaïque sur le toit de la MAM.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

15. Commande de bois de chauffage amicale des sapeurs-pompiers de Oermingen-Herbitzheim (délibération n° 2023-87)

M. le Maire propose au conseil municipal de faire don à l'amicale des sapeurs-pompiers de Oermingen-Herbitzheim de 5 stères de hêtre pour leurs soirées pizza-flammes.

Le conseil municipal approuve ce don à l'unanimité.

16. Nomination d'un conseiller pour signature des actes (délibération n° 2023-88)

Le point est reporté.

17. Vente de parcelles au lotissement Woog (délibération n° 2023-89)

M. le Maire fait part au conseil municipal de la vente des lots suivants :

- à M. Mobius Jordan et Mme Cipa Léa : Le lot n°5 section 2 parcelle 408 d'une superficie de 5 ares 46 pour un montant de 4600€ l'are soit un total de 25.116€ TTC.
- à SCI Juto : Les lots 1,2,3 et 4 section 2 parcelles 404, 405, 406 et 407 ayant respectivement pour superficie 3 ares 02, 2 ares 12, 2 ares 12 et 2 ares 44 soit un total de 9 ares 70 pour un montant de 4600€ l'are soit un total de 44.620€ TTC.
- à SCI Les Cigognes : Le lot n°12 section 2 parcelle 415 d'une superficie de 4 ares 04 pour un montant de 4600€ l'are soit un total de 18.584€ TTC.

Le conseil municipal approuve ces ventes à l'unanimité.

18. Travaux réalisés 59 Rue de Kalhausen (délibération n° 2023-90)

M. le Maire présente au conseil municipal les travaux réalisés par la commune au 59 rue de Kalhausen pour un montant de 7.368,10€ et demande à ce que ce montant soit facturé à la SCI « Résidence du Klausenberg ».

Le conseil municipal approuve cette facturation à l'unanimité.

19. Travaux réalisés 2 Rue du Port (délibération n° 2023-91)

M. le Maire présente au conseil municipal les travaux réalisés par la commune au 2 rue du port pour un montant de 1711€ et demande à ce que ce montant soit facturé à Mme Schmitt Jeanine.

Le conseil municipal approuve cette facturation à la majorité et 1 abstention : Mme Schmitt Jeanine.

20. Travaux réalisés 15 Rue de la Gare (délibération n° 2023-92)

M. le Maire présente au conseil municipal les travaux réalisés par la commune au 15 rue de la gare pour un montant de 458,75€ et demande à ce que ce montant soit facturé à M. et Mme Dollé.

Le conseil municipal approuve cette facturation à l'unanimité.

21. Tarifs de location des salles (gaz + électricité) (délibération n° 2023-93)

M. le Maire informe le conseil municipal que la trésorerie nous demande de délibérer pour fixer les prix de l'électricité et du gaz lors de la location de la salle polyvalente. Les relevés des KWh et des m3 figureront désormais sur les factures.

Les tarifs seront fixes pour l'année 2024 et s'élèveront à :

- Electricité : 0,47€ / KWh
- Gaz : 1,80€ / m3

Le conseil municipal approuve ces tarifs à l'unanimité.

22. Remboursement de 95€ pour l'école élémentaire (délibération n° 2023-94)

M. Padrix, Adjoint, propose au conseil municipal de rembourser à hauteur de 95€ l'achat de 10 marbrés effectué par l'école primaire dans le cadre de l'opération « P'tit Déj ».

Le conseil municipal approuve ce remboursement à l'unanimité.

23. Maintenance des défibrillateurs de la commune (délibération n° 2023-95)

M. Padrix, Adjoint, présente au conseil municipal un devis de la SAS Cardiop pour la maintenance annuelle des 3 défibrillateurs de la commune qui s'élève à 942€ TTC.

Le conseil municipal approuve ce devis à l'unanimité.

24. Zone d'accélération des énergies renouvelables (délibération n° 2023-96)

M. Padrix, Adjoint, informe le conseil municipal de la mise en œuvre de la loi Accélération de la production d'énergies renouvelables (EnR) du 10 mars 2023 et de son volet particulier relatif à la détermination des "zones d'accélération des énergies renouvelables".

Il rappelle que la loi place la planification locale au cœur de la stratégie énergétique et qu'elle donne aux maires l'initiative pour proposer d'ici la fin de l'année 2023 ces zones d'accélération des énergies renouvelables.

M. le Maire propose ainsi 2 zones vers Siltzheim et Hambach sur les points les plus élevés de la forêt le long des chemins et l'ajout d'une éolienne entre les éoliennes 4 et 5 ainsi que la descente vers les étangs du Kissfeld et le long de la parcelle 43. Il propose également d'ajouter la zone concernée par les panneaux photovoltaïques sur les anciennes digues de Solvay.

Une enquête publique sera effectuée dans la commune afin de recueillir l'avis des habitants concernant ces propositions.

Le conseil municipal approuve les propositions de M. le Maire à la majorité et 4 voix contre : Mmes Falk, Locatelli et Muller et M. Ruff.

25. Bons d'achat pour les enfants des employés communaux (délibération n° 2023-97)

M. le Maire propose d'offrir des bons d'achat au U Express d'une valeur de 35€ aux 9 enfants des ouvriers communaux de moins de 16 ans au jour de Noël.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

26. Convention avec la CASC pour les digues de Salzbronn (délibération n° 2023-98)

Ce point est reporté.

27. Mise en place d'un accès par badge et pose d'un gazon synthétique aux abords des padels (délibération n° 2023-99)

M. le Maire présente au conseil municipal un devis de la société Hacquard pour le contrôle d'accès par badge des terrains de tennis et des padels qui s'élève à 10.300€ HT soit 12.360€ TTC.

Il présente également un devis de la société IN-OUT Concept pour la pose de gazon synthétique en périphérie des 2 cours de padel qui s'élève à 8.216€ HT soit 9.859,20€ TTC.

Le conseil municipal approuve ces 2 devis à la majorité et 1 abstention : Mme Falk.

28. MAM : Marché gros œuvre (Irion BTP) travaux en moins (délibération n° 2023-100)

M. le Maire informe le conseil municipal que certains travaux ont été réalisés par la commune et non par l'entreprise Irion. Il propose de retirer le montant des travaux en moins de la facture finale.

Il convient donc de délibérer que le montant de la facture à acquitter pour le gros œuvre ne sera pas de 126.000€ HT mais seulement de 90.655,65€ HT et que le marché du VRD à hauteur de 21.312,50€ HT est annulé.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

29. Délibération pour le poste d'un adjoint (délibération n° 2023-101)

M. le Maire explique au conseil municipal pourquoi il souhaite délibérer pour le maintien du poste d'adjoint de M. Peissel-Saragoza. Suite à l'intervention de M. le Maire, c'est au tour de M. Peissel-Saragoza, Adjoint, d'exprimer son point de vue.

M. le Maire propose au conseil municipal de voter à bulletin secret pour ou contre le maintien de M. Peissel-Saragoza dans sa fonction de premier adjoint.

A l'issue du vote, 9 voix se sont prononcées pour le maintien de M. Peissel-Saragoza, 8 voix se sont prononcées contre et 2 voix se sont abstenues.



M. Peissel-Saragoza est ainsi maintenu dans sa fonction de premier adjoint.

30. Infos diverses

M. le Maire informe le conseil municipal que les fenêtres ont été changées au 7 rue de l'école.

Pour copie conforme
Fait à Herbitzheim, le 21 décembre 2023

Pour signature :

Le Maire : M. KUFFLER 	La secrétaire : Mme ORDITZ 
---	---

